

## Assurez-vous d'un revenu non imposable grâce à Vie universelle

L'assurance Vie universelle est un régime peu connu qui peut exercer une incidence importante sur votre revenu de retraite. La police réunit en une seule formule assurance-vie et compte de placement.

Lorsqu'un dépôt est effectué dans une police Vie universelle, ce montant, moins une petite portion couvrant l'impôt sur la prime, est versé dans le volet placement de la police. Les frais d'administration et d'assurance y sont déduits chaque mois. Pour sa part, le reste du dépôt, sous réserve des limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, s'ajoute aux fonds accumulés dans le compte de placement, qui lui est libre d'impôt. Même placés aux taux de rendement les plus modérés, les dépôts assez importants pour couvrir les volets assurance et placement de la police peuvent éventuellement croître pour former un actif considérable, exempt d'impôt.

Plus tard, le contrat Vie universelle peut être affecté en garantie d'un emprunt\* contracté pour obtenir un revenu régulier et non imposable à la retraite. Les intérêts sur l'emprunt sont capitalisés et payables au décès, au moment où la prestation de décès et la somme accumulée dans le compte à impôt reporté sont versés, libres d'impôt. Une partie de la prestation de décès est utilisée aux fins de recouvrement du solde impayé du prêt, et les fonds qui restent sont versés à la succession ou aux bénéficiaires désignés sans qu'aucun impôt ne soit prélevé.

### Financez votre retraite avec Vie universelle

Prenons l'exemple d'un couple dont l'homme et la femme ont 40 ans et ne fument pas. Ils achètent une police Vie universelle donnant droit à une prestation de décès initiale de 850 000 \$. Le couple effectue des dépôts de 20 000 \$ par année pendant quinze ans. Supposons de plus que le couple choisit à partir de 65 ans d'accroître son revenu en contractant une série d'emprunts exempts d'impôt sur la valeur de sa police d'assurance. Le prêt lui procurera, par année, 26 666 \$ en capital non imposable pendant 25 ans. Le solde du prêt impayé s'élève à 2 273 830 \$ et est remboursé au décès, à même la prestation de décès qui se chiffre à 5 588 632 \$. Une fois le prêt remboursé, le reste de la prestation, soit 3 314 802 \$, est versé aux bénéficiaires du couple. Comme on le voit dans le tableau suivant, le couple a réussi à élever son



<sup>MC</sup> Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., une filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers en placement de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.

revenu de retraite sans payer d'impôt supplémentaire, et ce tout en protégeant sa famille grâce à une police d'assurance-vie qui a rendu possible l'accroissement des fonds à l'abri de l'impôt et le versement d'une prestation de décès non imposable. Voyons comment le régime Vie universelle pourrait évoluer au cours des cinquante années suivantes, si l'on présume un taux de rendement de six pour cent\*\*.

Prestation de décès initiale	850 000 \$
Dépôt de première année	20 000 \$
Montant total des dépôts à l'âge de 90 ans	300 000 \$
Avances annuelles non imposables à partir de 65 ans	26 666 \$
Montant total des avances non imposables sur 25 ans	666 650 \$
Prestation de décès projetée à l'âge de 90 ans	5 588 632 \$
Solde du prêt impayé à 8,00 %*** à l'âge de 90 ans	2 273 830 \$
Valeur nette du patrimoine à l'âge de 90 ans	3 314 802 \$
Taux de rendement interne, après impôts, si l'âge présumé du décès est de 90 ans	6,57 %

Le meilleur moyen de tirer le maximum d'une police Vie universelle est de laisser votre conseiller en placement agréé en assurance-vie vous guider parmi le choix des produits Vie universelle offerts; il vous aidera ensuite à intégrer les options de placement de votre police dans votre stratégie financière globale. \*

Conformément aux règles fiscales actuelles. Vous devez satisfaire aux conditions de crédit pour être admissible au prêt. La valeur maximale du prêt plus les intérêts ne doivent pas dépasser entre 50 à 75 % de la valeur de rachat brute capitalisée de la police.

\*\* Aux fins d'illustration seulement. Les taux ne sont pas garantis.

\*\*\* D'après les taux d'emprunt actuels. Les taux peuvent varier et ne sont pas garantis.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.



<sup>MC</sup> Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., une filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers en placement de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.